

Image not found or type unknown



Plainte contre hlm a cause d une legionellose

Par **dactari13**, le **28/09/2015 à 09:55**

Bonjour je vis dans un hlm gérer par la logirem j'ai attrapé une legionellose en 2012 j ai des relevés de la dass prouvant que c est bien dans l appartement que je l'ai attrapé. Ma question est puis je porter plainte contre eux. Merci d'avance

Par **docteur Vincent**, le **02/10/2015 à 13:11**

Bonjour, rnrnA priori c'est possible, il y a un délai de 10 ans pour porter plainte.rnDemandez à un conseiller juridique sur comment procéder.